

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)**Gesellenprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Zahntechniker/ Zahntechnikerin**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)**Certificat d'aptitude professionnelle de formation nationalement reconnue à la profession
de Prothésiste dentaire (homme/femme)**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Fabrication de prothèses dentaires fixes, d'obturations indirectes, de couronnes et de bridges en différents matériaux sur la base des indications d'un dentiste
- Fabrication de prothèses dentaires mobiles en différents matériaux
- Fabrication et traitement en employant la mécanique de précision d'éléments auxiliaires permettant de fixer les prothèses dentaires
- Fabrication de superstructures pour implants
- Fabrication d'appareils d'orthodontie, de barres orthodontiques et de prothèses pour les parties défectueuses
- Modification et réparation de tous les types de prothèses, adjonction d'éléments
- Modification et réparation d'appareils d'orthodontie, de barres et de prothèses pour les parties défectueuses, adjonction d'éléments
- Conseil des clients relativement aux matériaux et à leur biocompatibilité, ainsi que sur les possibilités techniques et statiques d'une solution prothétique envisagée
- Fabrication de maquettes en utilisant les documents de travail fournis
- Transposition de maquettes de mâchoires dans des simulateurs de mouvements
- Mesure et analyse des maquettes de mâchoires pour préparer les reconstructions
- Sélection de dents artificielles en fonction de la teinte nécessaire, et placement selon des critères fonctionnels, phonétiques et esthétiques
- Modelage de dents, de parties de dents, de groupes de dents ou de tissus à remplacer en tenant compte des conditions anatomiques et fonctionnelles
- Fabrication d'éléments de jonction, de retenue et de support pour les prothèses dentaires
- Fabrication artisanale de pièces individuelles de prothèses, de couronnes et de bridges, ainsi que d'appareils destinés aux corrections orthodontiques
- Fonte, moulage, traitement et transformation d'alliages métalliques et de matières plastiques utilisés pour les prothèses dentaires
- Revêtement de matériaux céramiques avec la coloration voulue, et cuisson et traitement de ceux-ci
- Soudage, brasage et collage de matériaux utilisés pour les prothèses dentaires
- Maintien d'une qualité de produits élevée, pour des délais très courts également.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les prothésistes dentaires sont principalement employé(e)s dans les laboratoires dentaires commerciaux ou chez des dentistes, mais également dans des cliniques dentaires ou dans des entreprises de l'industrie de la technique dentaire.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre des métiers</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre des métiers</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 3B Niveau 4 du CAC (classement provisoirement conforme au "Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie" - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Agent de maîtrise Prothèse dentaire (h/f)</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Prothésiste dentaire (homme/femme) en date du 11.12.1997 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 3182) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 17.10.1997), (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° 94a du 23.05.1998)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3,5 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</p> <p>Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous:</p> <p>www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass</p> <p>www.europass-info.de</p>